

RAPPORT du jury

Examen professionnel T3S Principal : C en B Examen professionnel T3S Principal : avancement de grade

Année 2016

Le présent rapport a pour objet de présenter les bilans des examens professionnels 2016 de Technicien Sanitaire et de Sécurité Sanitaire principal :

- de C en B (examen professionnel de promotion interne),
- et d'avancement de grade (B en B+),

concernant d'une part les épreuves écrites d'admissibilité (pour le concours de C en B) et d'autre part les épreuves orales d'admission.

Enfin, il formule des recommandations méthodologiques aux candidats.

1- données générales concernant le concours :

1.1- La composition du jury :

Le jury était constitué de :

- Madame Delphine COLLE, Ingénieur du génie Sanitaire, Présidente, Direction Générale de la Santé ;
- Madame Laurence SURREL, ingénieur d'études sanitaires, ARS Auvergne ;
- Monsieur Edouard CANTELOUP, ingénieur d'études sanitaires retraité ;
- Monsieur Pierre CONSEIL, ingénieur d'études sanitaires, ARS Hauts-de-France ;
- Monsieur Laurent HENOT, ingénieur d'études sanitaires, ARS Ile-de-France.

1.2- Le déroulement des épreuves :

S'agissant des épreuves écrites d'admissibilité pour l'examen professionnel de C en B : la correction des copies s'est déroulée les 11 et 12 octobre 2016 :

- Nombre de candidats inscrits : 50,
- Nombre de candidats présents : 42,
- Nombre de candidats admissibles : 14.

S'agissant des épreuves orales d'admission tant pour l'examen professionnel de C en B que pour l'avancement de grade : les oraux se sont déroulés les 28 et 29 novembre 2016, la matinée du 30 étant consacrée aux délibérations du jury et la détermination des listes des candidats admis :

- Nombre de candidats admis pour l'examen professionnel de T3S principal de C en B : 4, sur les 14 personnes qui se sont présentées à l'oral ;
- Nombre de candidat admis pour l'examen professionnel de T3S principal avancement de grade : 1, sur les 4 personnes qui se sont présentées. Le faible nombre de promovables internes s'explique notamment par le fait que c'est la première année que cet examen est organisé depuis la création du corps des T3S.

2- Modalités de correction des copies – épreuve d’admissibilité de l’examen professionnel de T3S principal de C en B

Les copies ont été corrigées sur la base d’une grille de correction préalablement élaborée par les membres du jury.

Chaque copie a fait l’objet d’une double correction.

La méthode utilisée a permis une notation équitable de l’ensemble des copies, sur la base des mêmes critères d’évaluation, en lissant les écarts éventuels liés à des corrections individuelles.

3- Modalités d’évaluation des candidats lors des épreuves orales d’admission

Les épreuves orales d’admission des examens professionnels de C en B et d’avancement de grade se sont déroulées de la même façon : pour chaque candidat admissible, un des membres du jury était désigné rapporteur, et étudiait plus en détail le dossier RAEP du candidat en amont de l’entretien, afin d’en définir le fil conducteur.

Par ailleurs, lors de chaque entretien, un observateur était désigné parmi les membres du jury, chargé d’une part de veiller au respect du temps imparti pour la présentation du candidat, et d’autre part de retranscrire l’intégralité des échanges entre le candidat et le jury, les notes ainsi prises servant de traçabilité et de support pour l’attribution des notes d’admission.

Concrètement, chaque oral était introduit par la présidente du jury qui rappelait rapidement les conditions de sa réalisation. Puis, le rapporteur guidait les échanges entre ses collègues membres du jury et le candidat, sur la base de la présentation orale du candidat d’une part, et des informations recueillies dans le dossier RAEP du candidat d’autre part.

A la fin de l’entretien, les membres du jury s’accordaient sur la note attribuée au candidat, sur la base également d’une grille de notation préalablement élaborée.

4- Niveau général des candidats, les constats effectués par épreuve (points forts, points d’amélioration) :

4.1 L’admissibilité (épreuve écrite de l’examen professionnel de T3S principal de C en B) :

Appréciation globale :

42 copies ont été corrigées :

- les notes attribuées s’échelonnent de 1 à 16,50, avec une moyenne établie à 10.
- 20 copies ont des notes supérieures à 10.

Le jury note cependant des niveaux particulièrement hétérogènes, avec des extrêmes très marqués : quelques candidats se démarquent nettement (6 notes supérieures ou égales à 15), et, à l’inverse, d’autres n’ont pas le niveau requis (3 copies n’ont pas atteint la note de 5).

Points forts :

Certains candidats ont correctement lu et donc identifié le sujet de la note de synthèse demandée, en l’occurrence les piscines.

A l’inverse, d’autres ont traité la question des baignades, hors sujet.

Points d’amélioration :

Quelques candidats ont su gérer le temps qui leur était imparti, mais la plupart ont perdu des points précieux en rendant des copies inachevées, souvent en raison d’une mauvaise gestion du temps.

Par ailleurs, peu ont formulé des propositions concrètes visant la résolution de la problématique posée alors que c'est précisément ce qui est attendu.

4.2 L'admission (épreuves orales des examens professionnels de T3S principal de C en B et d'avancement de grade) :

Appréciation globale sur la qualité des dossiers RAEP des candidats :

Les candidats se sont trop souvent contentés de décrire leurs missions actuelles, sans mettre en exergue ce que ces missions leur avaient apporté et ce qu'ils pouvaient en retirer, en mettant le tout en perspective de ce qui est attendu d'un agent qui soit avancé de grade, soit change de catégorie. Rares sont ceux qui ont su mettre en avant et exploiter les acquis de leurs expériences professionnelles.

Appréciation globale sur la qualité des prestations à l'oral :

S'agissant de l'examen professionnel de C en B : les notes attribuées s'échelonnent de 5 à 17, avec une moyenne située à 12,5/20.

Le niveau des candidats est particulièrement hétérogène, certains se distinguant par une très bonne structuration de leur exposé oral et une gestion efficace de leur stress.

S'agissant de l'examen professionnel d'avancement de grade : les notes attribuées s'échelonnent de 10,5 à 14, avec une moyenne située à 12/20.

Dans ce cadre, le niveau des candidats est beaucoup plus homogène, mais reflète toutefois un certain manque d'appréhension de l'épreuve.

Globalement, les candidats ont témoigné de capacités de réflexion et d'analyse très hétéroclites, avec en général peu de connaissances sur les éléments de contexte (exemples : position de l'ARS versus le préfet, le ministère, les instances internationales, ou les modes d'élaboration des programmes d'inspection, etc.).

Par ailleurs, peu de candidats reçus à l'oral ont manifesté une curiosité pour les missions de santé environnementale autres que celles sur lesquelles ils ont été amenés à travailler.

Points d'amélioration :

Les membres du jury recommandent donc aux candidats de mieux mettre en exergue les acquis de leurs expériences professionnelles.

5- Conseils méthodologiques aux candidats :

5.1 - Pour les épreuves écrites :

Sur la forme :

Tous les points de « forme » devraient être aisément acquis : la présentation, l'introduction, l'annonce du plan et la conclusion sont à soigner, de même que l'orthographe.

Aucun candidat ne devrait se présenter à l'écrit sans maîtriser les techniques de la note de synthèse : des formations sont notamment organisées en ce sens.

Le jury recommande donc aux candidats :

- de suivre les formations auxquelles ils pourraient avoir accès,
- de s'exercer en amont de l'épreuve, de façon à notamment s'affranchir de la problématique posée trop régulièrement par la gestion du temps.

Sur le fond :

Le jury recommande aux candidats de bien identifier les questions posées dans le sujet et de respecter leur ordre de traitement, ce qui leur permettra d'éviter des oublis tout en ayant une construction logique.

5.2 - Pour les épreuves orales :

Le jury recommande aux candidats de bien préparer les épreuves, par exemple :

- en se renseignant sur les missions de santé environnementale : consultation du RESE, des collègues, etc.
- en suivant de près les sujets d'actualité en santé environnementale, et plus globalement en veille et sécurité sanitaire notamment,
- en structurant leur présentation en plusieurs temporalités ;
- en mettant en exergue leurs motivations, et ce, d'autant plus qu'ils auront eu un parcours très linéaire.

Lors de l'oral, il s'agira alors de bien dérouler la présentation ainsi structurée, sans pour autant la réciter, et de bien gérer le temps dévolu à ladite présentation.

La Présidente du jury

Madame COLLE Delphine

